

Processus de vérification de la fiabilité (Partie C, case 1)

Vérifications à être effectuées par le gestionnaire responsable ou l'agent de dotation

1. Preuve d'identité (données personnelles)
Partie C (Inspection des documents, c'est-à-dire : certificat de naissance, passeport et photographie)
But : Empêcher l'usurpation d'identité et s'assurer que les documents sont bien ceux de la personne faisant l'objet de l'enquête.
2. Études
Partie C (Inspection des diplômes et des certificats, et vérification auprès de l'établissement d'enseignement)
But : S'assurer que la personne faisant l'objet de l'enquête dit la vérité sur ses antécédents. Vérifier la date des études et les diplômes obtenus. Vérifier s'il s'agit d'un établissement d'enseignement reconnu ou d'une société qui vend des diplômes par correspondance.
3. Antécédents professionnels (période de cinq ans)
Partie C (Un appel téléphonique auprès des employeurs antérieurs est suffisant.)
But : Déterminer la fiabilité de la personne faisant l'objet de l'enquête dans ses emplois antérieurs et s'assurer qu'elle dit la vérité sur ses antécédents. Il est recommandé de couvrir une période de cinq ans. Si la personne concernée a occupé six emplois au cours des cinq dernières années, téléphonez aux six employeurs.
4. Références (période de cinq ans)
Partie C (Remplir cette section en même temps que celle portant sur les antécédents professionnels)
But : Déterminer si la personne faisant l'objet de l'enquête a été honnête, digne de confiance et fiable dans le passé. Il faut questionner les personnes concernées sur leur connaissance de la personne faisant l'objet de l'enquête de même que sur ses antécédents et son caractère.

Sections à remplir par ISCT

5. Vérification du casier judiciaire
Partie C, case 2
But : Déterminer si la personne faisant l'objet de l'enquête a commis des crimes dans le passé qui comporteraient un risque inacceptable par rapport aux fonctions à être remplies. Il s'agit de déterminer si cette personne a été un délinquant primaire ou un récidiviste, si les crimes ont été commis récemment, et de quelle manière les crimes sont liés aux exigences de l'emploi.
6. Enquête sur la solvabilité
Partie C, case 3
But : Déterminer si la personne faisant l'objet de l'enquête pourrait être sujette à des